

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL N° 20

La Commission se réunit tous les mardis de 15h00 à 17h00

Tél direct : 04.94.08.60.47

## Réunion du Mardi 2 mars 2021

**Le Président :** M. Gérard IVORA

**Le secrétaire :** M. Antoine MANCINO

**Présents :** MM. Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO – Gérard BORGONI – André ABLARD - Albert DI-RE

### ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

### CORRESPONDANCES

- **LIGUE MEDITERRANEE** : Classement des éclairages du stade J. Murat de Solliès-Pont, des vestiaires des stades « Scaglia » de La Seyne et A. Fernandez 1&2 de Toulon. noté

- **MAIRIE de SAINT-MAXIMIN** : Adressant les plans du « complexe Clos de Roques ». Noté

- **MAIRIE de HYERES 1** : Classement du stade « Perruc ». Noté

### COURRIERS ENVOYES

- **MAIRIE de HYERES** : Concernant le classement stade « Perruc ».

- **MAIRIE de LA GARDE** : Concernant l'éclairage stade Môquet 3.

- **LIGUE MEDITERRANEE** : Classement stade L. Huteau de Bras, FAFA Grimaud & vestiaires stade de Pourrières.

### CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2020 / 2021

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage. « Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut-être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

*Prochaine réunion sur convocation*

**Le Président :** Gérard IVORA

**Le Secrétaire :** Antoine MANCINO